

# SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

43, rue du Moulinet – 75013 Paris

Tél : 07 83 90 56 62

Mail : [association@sasep.net](mailto:association@sasep.net)



[www.sasep.net](http://www.sasep.net) – page 1/6

## Dossier d'inscription SAISON 2018-2019

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour une nouvelle saison sportive qui débutera le **samedi 15 septembre 2018 à la piscine de La Butte Aux Cailles** située 5 place Paul Verlaine, 75013 Paris (Métro Corvisart ou Place d'Italie, Bus 57 / 67 arrêt « Verlaine »).

**Nous vous rappelons qu'il faudra impérativement fournir l'intégralité des éléments demandés ci-dessous à la première séance, sinon votre enfant ne sera pas admis.**

Liste des pièces à fournir :

• 1 photo d'identité	• Chèque(s) de cotisation de <b>246 €</b> , vos dons sont les bienvenus
• Ce dossier d'inscription complété	• Le certificat médical FFSA (en <u>compétition</u> ou non) <b><u>ET le bas de la page 2 du questionnaire QS – Sport FFSA (« Attestation d'impossibilité de renseigner le questionnaire de santé »)</u></b>

**RAPPEL :** jusqu'aux vacances de la Toussaint, notre club fonctionne avec, pour les plus jeunes et les non-nageurs, la bonne volonté de parents et/ou de bénévoles qui encadrent les enfants dans l'eau. Dès la rentrée universitaire, des stagiaires en psychomotricité prennent le relais jusqu'à fin Mai. Il faut donc que les parents qui accompagnent leurs enfants soient prêts à encadrer **dans l'eau** nos jeunes en septembre et à partir de la mi-mai.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à nous en parler dans le hall de la piscine ; nous y sommes disponibles pendant les séances.

## Le Comité Directeur SASEP

L'ensemble des informations personnelles recueillies dans ce dossier sont nécessaires pour gérer votre adhésion et communiquées à la FFSA pour les licences et compétitions.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Comité Directeur de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser un courrier ou un courriel à « [cnil@sasep.net](mailto:cnil@sasep.net) ».

**Ces données ne seront pas conservées au-delà de votre démission ou radiation de la SASEP, à moins que vous en fassiez expressément la demande contraire.**

# SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

43, rue du Moulinet – 75013 Paris

Tél : 07 83 90 56 62

Mail : association@sasep.net

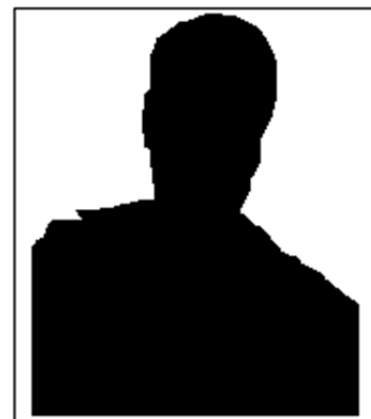


[www.sasep.net](http://www.sasep.net) – page 2/6

## 1. BULLETIN D'ADHESION SAISON 2018-2019

<sup>1</sup>Renouvellement

<sup>1</sup>Première inscription



Coller la photo

Nom de l'adhérent <sup>1</sup> :	.....	Prénom <sup>1</sup> :	.....
Né(e) le <sup>1</sup> :	.....	À <sup>1</sup> :	.....
Adresse <sup>1</sup> :	.....	Nationalité <sup>1</sup> :	.....
	.....	Nom	.....
	.....	établissement	.....
		fréquenté <sup>1</sup> :	.....

Qualité responsable :	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tuteur / tutrice
Nom :	.....	Prénom :	.....
Adresse :	.....	N° mobile :	.....
	.....		.....
	.....		.....
Mail :	.....	Moyen de contact à privilégier :	
	@.....	<input type="checkbox"/> Mail	<input type="checkbox"/> SMS
		<input type="checkbox"/> Courrier	

<b>Cotisation annuelle<sup>2</sup> :</b>	.....	<b>246 €</b>
<b>Dons<sup>3</sup> :</b>	.....	..... €
<b>TOTAL<sup>4</sup></b>	.....	..... €

<sup>1</sup> Informations importantes ET obligatoires pour la licence FFSA

<sup>2</sup> Le règlement peut être étalé en 3 règlements (3 chèques de 82 € qui seront encaissés en septembre, octobre, novembre)

<sup>3</sup> Pour renouveler le matériel, d'organiser et de participer aux compétitions

<sup>4</sup> Chèque(s) à l'ordre de SASEP

# SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

43, rue du Moulinet – 75013 Paris

Tél : 07 83 90 56 62

Mail : association@sasep.net



[www.sasep.net](http://www.sasep.net) – page 3/6

## 2. AUTORISATION PARENTALE OU TUTORALE – SAISON 2018-2019

(Pour les mineurs et adultes placés sous tutelle)

### **N.B. : Ces documents restent au siège de l'association**

Je, soussigné(e), .....

Père

Mère

Tuteur / tutrice

autorise

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

À : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

- 1- à prendre une licence sportive auprès de la Fédération Française du Sport Adapté, par l'intermédiaire de l'association :

**N° affiliation : 75/17**

**Raison sociale : SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)**

- 2- à participer aux activités physiques et sportives, y compris les rencontres et compétitions, organisées dans le cadre de l'association ainsi qu'aux déplacements.
- 3- les responsables de l'association sportive ou, si nécessaire, la Fédération Française du Sport Adapté, à prendre toute décision d'ordre médical et chirurgical, en cas d'accident sérieux nécessitant une intervention urgente.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

**L'adhérent**

**Parents / tuteurs**

# SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

43, rue du Moulinet – 75013 Paris

Tél : 07 83 90 56 62

Mail : association@sasep.net



[www.sasep.net](http://www.sasep.net) – page 4/6

## 3. AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE – SAISON 2018-2019

(Pour les mineurs et adultes placés sous tutelle)

Je, soussigné(e), .....

Père

Mère

Tuteur / tutrice

de

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

À : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

- Autorise la SASEP à filmer ou photographier mon enfant dans le cadre des activités<sup>5</sup> organisées par la SASEP et ce, pour toute la saison**

Ces films et ces photos pourront être utilisés à des fins non commerciales dans le cadre de diffusion d'informations relatant les activités de la SASEP

L'autorisation de filmer ou photographier ne dispense pas des autorisations à chaque événement (exemples : compétitions non organisées par la SASEP).

- N'autorise pas la SASEP à filmer ou photographier mon enfant dans le cadre des activités<sup>5</sup> organisées par la SASEP et ce, pour toute la saison**

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

---

<sup>5</sup> Activités : Séances hebdomadaires du samedi, compétitions, sorties, fête de la SASEP.

# SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

43, rue du Moulinet – 75013 Paris

Tél : 07 83 90 56 62

Mail : [association@sasep.net](mailto:association@sasep.net)



[www.sasep.net](http://www.sasep.net) – page 5/6

## 4. Règlement intérieur SAISON 2018-2019

**Siège social :** 43 rue du Moulinet 75013 Paris. Toute correspondance écrite adressée au siège social doit comporter le nom de l'association SASEP en plus du nom du destinataire.

**Objet :** La SASEP accueille, pour son activité natation, des personnes atteintes de handicap mental ou de troubles de l'adaptation. Elles y sont considérées comme des sportifs à part entière. La SASEP est un lieu d'approche de l'eau, d'apprentissage et d'entraînement. Les nageurs peuvent y préparer des rencontres et compétitions reconnues.

**Âge des adhérents :** La SASEP accueille des enfants, des adolescents et de jeunes adultes. Pour les petits, l'accueil s'effectue dès que l'enfant tolère la température des piscines publiques, à partir de 6 ans. **A 22 ans révolus au 1er septembre de l'année d'inscription**, le jeune adulte se voit proposer un autre club sportif.

**La pédagogie :** Un important travail de concertation et de réflexion est réalisé par l'équipe des encadrants et des bénévoles, étudiants en psychomotricité, étudiants en éducation sportive, psychomotriciens, maîtres-nageurs diplômés et certains parents. Les maîtres-nageurs offrent principalement un enseignement ou un perfectionnement des différentes nages et un entraînement à la compétition. Les élèves en psychomotricité encadrés par des psychomotriciens diplômés aident le jeune à développer son aisance dans l'eau quel que soit le groupe dans lequel il est accueilli.

**Les professionnels de l'association :** Ils veillent à l'accueil de chacun, au bon déroulement de chaque séance, au respect de la sécurité, à la bonne application des objectifs pédagogiques, et à la bonne marche de l'association. Chacun des responsables a un rôle défini au préalable et certains parents sont couverts par une assurance pour être dans l'eau ou au bord du bassin.

**L'encadrement :** L'encadrement des activités est assuré par des maîtres-nageurs, des psychomotriciennes diplômées, des stagiaires, des bénévoles et des parents du Comité Directeur. À titre d'exception, quand les stagiaires sont en nombre insuffisant, des parents peuvent être sollicités à entrer dans le bassin avec les adhérents. L'accompagnement proposé à chaque jeune est adapté et défini par les professionnels lors de réunions régulières pendant l'année. Les parents peuvent parler de leur enfant avec les encadrants et discuter avec les responsables d'un ajustement éventuel de l'accompagnement.

**Tenue vestimentaire et comportement :** La piscine interdit les shorts et les bermudas et le port du bonnet est obligatoire. La SASEP et la direction de la piscine mettent à la disposition des nageurs un ensemble de matériel et de jeux aquatiques. Tous, adhérents et encadrants, doivent être attentifs au respect de l'autre.

**La séance :** Les nageurs sont priés d'arriver très **précisément à 8H30 pour le début de la séance ; en cas d'absence, il faut nous prévenir**. Les adhérents et les encadrants rejoignent les vestiaires collectifs, avant de rejoindre le bord du bassin, en étant au besoin passés par les toilettes. Pour certains jeunes moins autonomes, il est obligatoire d'assurer le relais directement de la famille à l'encadrant. Dans ce cas les parents sont admis au bord du bassin à l'arrivée et à la sortie. Avant, comme après la séance, l'enfant est sous la responsabilité des parents. La séance peut commencer au bord du bassin, selon les groupes, par un échauffement, puis par un passage à la douche. Des groupes se forment selon la capacité des enfants (aisance dans l'eau, relationnel, compréhensions et respects des consignes, adaptabilité, ...). Les adhérents sont sous la responsabilité des professionnels. Ils explorent et découvrent l'eau et la natation dans un cadre ludique. Au signal de sortie de l'eau, le matériel est rangé par tous. Après passage à la douche, les nageurs rejoignent les vestiaires. Le créneau horaire imparti à la SASEP doit être respecté par les parents. Une régularité des adhérents est préférable car elle permet un travail continu et efficace au cours de l'année. Il est demandé de prévenir l'association le plus tôt possible en cas d'absence

# SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

43, rue du Moulinet – 75013 Paris

Tél : 07 83 90 56 62

Mail : association@sasep.net



[www.sasep.net](http://www.sasep.net) – page 6/6

## 5. Annexes : éléments médicaux

Certificat médical ET le bas de la page 2 du questionnaire QS – Sport FFSA (cadre « Attestation d'impossibilité de renseigner le questionnaire de santé »), à compléter.

Pour le certificat médical, prenez **celui pour faire des compétitions** (la FFSA fait un nouveau modèle tous les 3 ans, il a été émis en 2017 mais est valable jusqu'en 2019) ; **nous le redemandons tous les ans**. Si votre enfant ne peut faire de compétition, prenez le deuxième certificat (pratique non compétitive).

1.1. Document "2.CERTIFICAT\_MEDICAL\_COMPETITION\_FFSA\_2017-2018.pdf"

OU

1.2. Document "4.CERTIFICAT\_MEDICAL\_NON\_COMPETITIVE\_2017-2018.pdf"

ET

1.3. Document "3.Questionnaire FFSA cerfa\_15699-01QS.pdf"

Si l'adhérent n'est pas pris en charge dans un « <sup>6</sup>établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique : IME, IMPro, ESAT, Foyer occupationnel, FAM, MAS, foyer de vie pour personnes en situation de handicap mental ou de handicap psychique, SAMSAH psychiatrique, SESSAD, Hôpital de jour de psychiatrie et pédopsychiatrie, GEM spécialisé dans l'accueil de personnes handicapées psychiques, CLIS et ULIS », il faut fournir aussi le certificat médical d'éligibilité qui suit (peut être rempli par le même médecin qui fait le certificat médical) :

1.4. Document "5.Certificat\_médical\_éligibilitéFFSA.pdf"

<sup>6</sup> Extrait du « GUIDE\_AFFILIATION\_LICENCE\_2017-2018 » de la FFSA, page 6